



RCS : AGEN

Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00018

Numéro SIREN : 527 761 043

Nom ou dénomination : 2 P LOISIRS

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2017 sous le numéro de dépôt 922

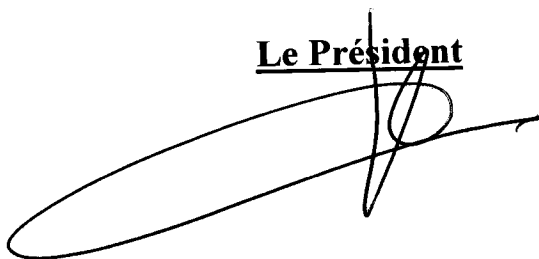
2 P LOISIRS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 6 200 €
SIEGE SOCIAL : CAMPAGNAC 47300 LE LEDAT
527 761 043 RCS AGEN

522
28/02/17
GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
47000 AGEN

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016

Pour copie certifiée conforme

Le Président



Désignation de l'entreprise SAS 2P LOISIRS				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise ldt Bois de Maury CAMPAGNAC 47300 LE LEDAT						
Numéro SIRET* 5 2 7 7 6 1 0 4 3 0 0 0 2 7						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 9		
				Exercice N clos le 30/09/2016		
ACTIF						
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	65 987	030	24 362
	Immobilisations financières* (1)		040	11 415	042	11 415
	Total I (5)		044	77 402	048	24 362
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060	39 710	062	39 710
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	10 000	066	10 000
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	124 770	070	124 770
		Autres* (3)	072	75 515	074	75 515
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	108 734	086	108 734
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	358 730	098	358 730
	Total général (I + II)		110	436 132	112	24 362
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	6 200
	Écarts de réévaluation				124	
	Réserve légale				126	500
	Réserves réglementées*				130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* (131))				132	
	Report à nouveau				134	(63 051)
	Résultat de l'exercice				136	26 833
	Provisions réglementées				140	
	Total I				142	(29 517)
	Provisions pour risques et charges				Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	34 964
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	107 500
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	245 400
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... (169) 310)				172	53 423
	Produits constatés d'avance				174	
Total III				176	441 287	
Total général (I + II + III)				180	411 770	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	15 926
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	1 300

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS 2P LOISIRS**Néant ☐**A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
30/09/2016

30/09/2016											
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*						209		210	795 791	
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214		
			services*				217		218	129 352	
			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	
	Production stockée*								224		
	Production immobilisée*								226		
	Subventions d'exploitation reçues								230	15 751	
	Autres produits								232	940 894	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)											
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								234	480 012	
	Variation de stock (marchandises)*								236	129 408	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*								240		
	Autres charges externes* :			(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	155 003	
	Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	427	244	2 193	
	Rémunérations du personnel*								250	78 384	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	30 182	
	Dotations aux amortissements*								254	6 771	
	Dotations aux provisions								256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*				259		262	262	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles								
Total des charges d'exploitation (II)										264	882 219
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	58 675
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers								(III)	280	444
	Produits exceptionnels								(IV)	290	3 897
	Charges financières								(V)	294	1 819
	Charges exceptionnelles								(VI)	300	34 363
	Impôts sur les bénéfices*								(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)										310	26 833
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	26 833	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318				
	Provisions non déductibles*						322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	297			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											
								997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44. services)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. services A)	989	Zones de revitalisation rurales (44. quindécies)	138			342		
	Divers* dont ZFA (44. quinquies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					350	3 031	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	24 099	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356				
	Déficits antérieurs reportables : * 156 460 dont imputés sur le résultat :								360	24 099	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2P LOISIRS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2016, dont le total est de 411 770 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 26 834 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2015 au 30/09/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/11/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2016 ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG) (Règlement ANC 2014-03).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables**Stocks**

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

2 P LOISIRS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 6 200 €
SIEGE SOCIAL : CAMPAGNAC, 47300 LEDAT
527 761 043 RCS AGEN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 FEVRIER 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 26 833,88 € à l'amortissement partiel du report à nouveau qui se trouve ainsi ramené à -36 217,31 €.

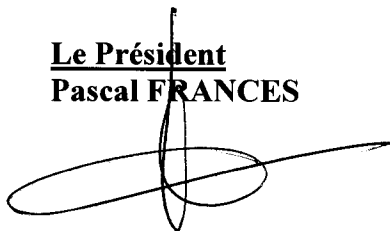
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 février 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Pascal FRANCES





EXPERT CONSEIL ENTREPRISE

SARLAT

22 rue Gabriel TARDE
24200 SARLAT
☎ 05 53 59 38 52

VILLENEUVE/LOT

61 rue des Fontanelles
47300 VILLENEUVE/LOT
☎ 05 53 49 13 26

CHATEAUROUX

7 rue Albert Ier
36000 CHATEAUROUX
☎ 02 54 27 12 13

BERGERAC

42 Grand rue
24100 BERGERAC
☎ 05 53 23 51 10

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE
6 Rue Lomet**

47000 AGEN

Le 27/02/2016

Affaire : 2 P LOISIRS (SAS)
N/Réf. : 33720/LB/MA
Dépôt des comptes annuels

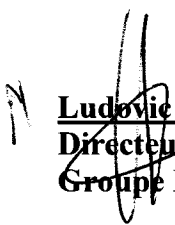
Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants, certifiés conformes, savoir :

- les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à la collectivité des associés et la résolution votée.

Les frais sont à prélever sur notre compte.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


Ludovic BARDINEAU
Directeur Département Juridique
Groupe ECE

Société par actions simplifiée
au capital de 2 550 000 €
22 rue Gabriel Tarde BP 113
24203 SARLAT LA CANEDA
Siret : 380 280 86700058
RCS BERGERAC
Ape : 6920Z
☎ 05 53 59 38 52
☎ 05 53 59 31 60
Société d'expertise comptable
inscrite à l'ordre de LIMOGES